

PRÉSENTATION

Le *Rapport de la Banque Scotia sur l'esclavage moderne 2024* (le « Rapport ») est produit au nom de La Banque de Nouvelle-Écosse et des filiales indiquées dans l'attestation fournie aux présentes¹ en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada (la « Loi canadienne »), de la *Modern Slavery Act 2018* d'Australie et de la *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni (collectivement, les « Lois »).

Le Rapport porte sur les mesures prises par la Banque pour prévenir, repérer, évaluer et réduire le risque de travail forcé, de travail des enfants et de traite des personnes (l'« esclavage moderne ») dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement, conformément aux obligations énoncées dans les Lois².

La Banque Scotia s'engage à respecter les droits de la personne. Elle a mis en place des politiques, des procédures et des pratiques conçues pour prévenir l'esclavage moderne. Le groupe de travail interfonctionnel de la Banque Scotia, composé de membres de 42 équipes de la Banque et dirigé par l'équipe Impact social, se réunit annuellement pour mettre à jour le Rapport.

Tout renseignement fourni dans le Rapport vise l'exercice se terminant le 31 octobre 2024 (la « période de référence »), sauf indication contraire.

NOTRE STRUCTURE, NOS ACTIVITÉS ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La Banque de Nouvelle-Écosse (« la Banque Scotia », « la Banque », « nous », « nos » et « notre » aux présentes) est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (du Canada) et est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières, un organisme indépendant du gouvernement du Canada.

Les filiales de la Banque Scotia offrent divers services financiers dans 26 pays dans les Amériques, en Europe et en Asie-Pacifique. Une liste de nos participations dans des sociétés associées se trouve à la page 197 du [Rapport annuel 2024](#), et les listes des principales filiales et des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, aux pages 219 et 220.

L'effectif de la Banque Scotia compte environ 90 000 employées et employés, et ses actifs s'élèvent à environ 1,4 milliard de dollars canadiens. Ses actions sont cotées en bourse à Toronto (TSX : BNS) ainsi qu'à New York (NYSE : BNS). Les bureaux de la direction générale de la Banque sont situés à Toronto, dans la province de l'Ontario, au Canada. Son bénéfice déclaré par marchés se trouve à la page 15 du [Rapport annuel 2024](#).

La Banque Scotia compte quatre secteurs d'activité : le Réseau canadien, les Opérations internationales, la Gestion de patrimoine mondiale et les Services bancaires et marchés mondiaux. Les autres secteurs d'activité de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur « Autres » ci-dessous. Les services bancaires aux particuliers sont offerts dans les régions mentionnées [sur notre site Web](#).

Réseau canadien

Le Réseau canadien offre des conseils financiers et des solutions bancaires à plus de 11 millions de clientes et clients des services aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises. Il sert cette clientèle par l'intermédiaire de 898 succursales et 3 578 guichets automatiques bancaires, de même que par des services bancaires en ligne, par appareil mobile et par téléphone, et des équipes de ventes spécialisées. Par l'entremise de Tangerine, le Réseau canadien offre aussi une solution bancaire numérique de recharge à plus de deux millions de clientes et clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs. Le Réseau canadien est constitué des éléments suivants :

- Les Services bancaires aux particuliers offrent à ceux-ci des conseils financiers, des solutions financières et des produits bancaires courants, notamment des cartes de débit, des comptes-chèques, des cartes de crédit, des programmes de fidélisation, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts personnels ainsi que des produits d'assurance créances connexes.
- Les Services bancaires aux petites entreprises offrent des conseils, des outils, des produits et des services pertinents aux entreprises canadiennes, grâce à une gamme complète de services bancaires, comme des solutions de crédit, de dépôt et de gestion de trésorerie.
- Les Services aux entreprises – Canada offrent des conseils et fournissent une gamme complète de solutions aux petites, moyennes et grandes entreprises, notamment de solutions de prêt, de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement du commerce international.
- La Banque Tangerine offre des produits bancaires numériques courants, comme des comptes-chèques, des comptes d'épargne, des cartes de crédit, des prêts hypothécaires, des prêts et des placements à des clientes et clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.

Opérations internationales

Les Opérations internationales représentent une franchise diversifiée offrant des solutions et des conseils financiers à plus de 12 millions de particuliers, de sociétés et d'entreprises. Elles sont présentes dans plus de 15 pays, dont le Mexique, le Chili, le Pérou, la Colombie, le Brésil et l'Uruguay, ainsi que certains marchés clés de l'Amérique centrale et des Antilles. Avec sa position géographique unique, la Banque veut offrir à sa clientèle une connectivité au sein du corridor nord-américain.

Gestion de patrimoine mondiale

La Gestion de patrimoine mondiale (« GPM ») concentre ses activités sur l'offre d'une gamme complète de services-conseils et de solutions de gestion de patrimoine partout où la Banque Scotia offre ses services. La GPM sert plus de 2 millions de clientes et clients de fonds d'investissement et de services-conseils dans 13 pays (au Canada, au Mexique, au Chili, en Colombie, au Pérou et ailleurs en Amérique centrale ainsi que dans les Antilles) et gère plus de 700 milliards de dollars d'actifs. La GPM regroupe les activités suivantes :

¹ Scotiabank Europe Limitée (auparavant Scotiabank Europe plc) (« SBE ») ne satisfait plus aux exigences en matière de déclaration en vertu de la *Modern Slavery Act 2015*, puisqu'elle n'exerce plus ses activités au Royaume-Uni. Un liquidateur a été désigné en juin 2024 pour SBE. La Banque de Nouvelle-Écosse continue à exercer ses activités au Royaume-Uni par l'intermédiaire de sa succursale à Londres, qui répond aux exigences en matière de déclaration. La Banque de Nouvelle-Écosse est la seule entité déclarante en Australie.

² Conformément au paragraphe 11(1) de la Loi canadienne, le Rapport décrit les étapes suivies par la Banque au cours de la période de référence, notamment la formation continue du personnel sur les enjeux liés aux droits de la personne et l'évaluation des mécanismes de contrôle de gestion des risques liés aux ententes avec des tiers dans le cadre de son programme de gestion du risque lié aux tiers.

- Gestion de patrimoine : Services de courtage en ligne (Scotia iTRADE), services de planification financière (Placements Scotia Inc.), services de courtage plein exercice (ScotiaMcLeod et Gestion MD limitée), services successoraux et fiduciaires (Trust Scotia), services bancaires privés (Banque Scotia) et services de gestion privée de portefeuilles (Gestion d'actifs 1832 S.E.C., Jarislowsky, Fraser Limitée [« JFL »] et Gestion financière MD inc. [« MD »]).
- Gestion des actifs : Fonds commun de placement destinés aux particuliers (Fonds Scotia, Dynamique, Tangerine, MD et Scotia Fondos), fonds négociés en bourse (FNB Scotia et FNB actifs Dynamique), placements liquides alternatifs (Fonds Dynamique) et fonds privés ou institutionnels de placement (Fonds Scotia, Dynamique, JFL et MD).

Services bancaires et marchés mondiaux

Les Services bancaires et marchés mondiaux (« SBMM ») offrent à sa clientèle commerciale des services de prêt, des services bancaires, des services-conseils en matière d'investissement et un accès aux marchés des capitaux. Les [SBMM](#) proposent une gamme complète de services bancaires de gros dans les Amériques, notamment au Canada, aux États-Unis et en Amérique latine, ainsi qu'en Europe et en Asie-Pacifique.

Autres

Le secteur « Autres » comprend la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure et des éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier. La Trésorerie est principalement responsable de la gestion des risques liés au bilan, à la liquidité et aux taux d'intérêt, ce qui comprend les activités de financement de gros de la Banque.

Notre effectif

Notre effectif mondial couvre un large éventail de fonctions : administration, analytique, gestion d'actifs, audit, lutte contre le blanchiment d'argent, contrôles internes, sécurité interne, recouvrement, centre de contact, études économiques, lutte contre la fraude, services bancaires et marchés mondiaux, paiements mondiaux pour entreprises, exploitation, relations publiques et affaires gouvernementales, immobilier, services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises, gestion de trésorerie, fonctions de soutien (affaires juridiques, finance, technologie de l'information, ressources humaines, approvisionnement, communications, conformité, gestion des risques, exploitation, gestion de projets et marketing), services bancaires commerciaux, assurances et gestion de patrimoine. En 2024, environ 90 000 employées et employés travaillaient dans 2 236 succursales et bureaux à travers le monde. Au 31 octobre 2024, 12,4 % de l'effectif total de la Banque Scotia bénéficiait d'une convention collective. La ventilation de notre effectif par contrat/type d'emploi, région et genre se trouve dans notre [Rapport 2024 sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance \(« ESG »\)](#) et dans notre Corpus de données et indices ESG.

Notre chaîne d'approvisionnement

La Banque de Nouvelle-Écosse et ses filiales s'associent avec 15 300 fournisseurs partout dans le monde et ont acheté des biens et des services d'une valeur totalisant 7,1 milliards de dollars canadiens en 2024. Le graphique ci-contre présente les grandes catégories de dépenses en la matière.

CADRES, POLITIQUES ET DOCUMENTS DE GOUVERNANCE

Au cours de la période de référence, la Banque a maintenu en place un éventail de cadres de travail, de politiques et de documents de gouvernance, à l'échelle de l'entreprise, qui orientent ses actions et définissent les limites et les contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales exercent leurs activités. Une gestion des risques efficace assure le succès et la résilience de la Banque, et c'est d'ailleurs l'un des principaux éléments de son approche globale de gestion des risques. La Banque Scotia s'est dotée d'une culture de gestion du risque en vertu de laquelle tous les membres du personnel sont responsables de la gestion des risques.

Code d'éthique de la Banque Scotia

Le [Code d'éthique de la Banque Scotia](#) (notre « Code ») a été approuvé le plus récemment par le conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse (le « conseil d'administration ») le 29 octobre 2024. Notre Code définit les normes de conduite que doivent respecter les employées et employés, les travailleuses et travailleurs temporaires, les administratrices et administrateurs et les dirigeantes et dirigeants de la Banque. Les six principes directeurs de la Banque Scotia reflètent nos valeurs et représentent les fondements du Code. Il est essentiel de s'y conformer si nous voulons atteindre nos objectifs d'entreprise, être fidèles à nos valeurs et à nos comportements, et préserver la bonne réputation que nous valent notre probité ainsi que nos pratiques d'affaires conformes à l'éthique. Le principe 5 du Code indique que la Banque Scotia s'engage à respecter et à promouvoir les droits de la personne, notamment en créant un environnement sécuritaire, équitable et inclusif où les membres du personnel se sentent à l'aise de s'exprimer, et ce, sans peur de représailles. Les BanquièresScotia et BanquiersScotia.⁴ reçoivent le Code, qu'ils sont tenus de lire et de respecter, ce qui requiert la conformité aux autres politiques applicables de la Banque Scotia. Chaque année, ils renouvellent leur engagement à respecter le Code. Ce processus est effectué dans le cadre de la formation annuelle Code d'éthique et attestation. Notre Code favorise et encourage aussi une culture de prise de parole et contient d'autres ressources et options qui permettent aux membres du personnel d'exprimer leurs préoccupations.

DÉPENSES RELATIVES AUX FOURNISSEURS DE LA BANQUE SCOTIA³ PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



³ Les dépenses relatives aux fournisseurs excluent les opérations avec des non-fournisseurs comme les agences gouvernementales et les organisations non gouvernementales, les opérations par carte de crédit d'entreprise, les taxes et les dépenses non gérées par les Services d'approvisionnement mondiaux (c'est-à-dire faites auprès de fournisseurs qui ne sont pas gérés par ceux-ci).

⁴ Aux termes du Code, « BanquièresScotia » et « BanquiersScotia » désignent les membres du personnel permanent ou temporaire de la Banque.

Cadre de gestion du risque

Notre *Cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque* (le « Cadre ») énonce les principes de gouvernance du risque et de gestion du risque, la culture du risque, la détection et l'évaluation du risque, et les outils de gestion du risque. Le Cadre décrit la façon dont la Banque détecte, évalue, mesure, contrôle et signale les risques auxquels elle est exposée. Il est révisé régulièrement pour s'assurer qu'il répond aux risques en mutation et aux exigences des marchés mondiaux où la Banque exerce ses activités, y compris les normes réglementaires et les pratiques exemplaires du secteur. Pour en savoir plus à ce sujet, voir les pages 72 à 81 du [Rapport annuel 2024](#).

Premier élément de la structure de gouvernance en matière de gestion du risque, le conseil d'administration s'assure, par sa supervision directe ou par l'intermédiaire de ses comités, que les décisions sont conformes aux stratégies et à l'appétence au risque de la Banque.

La Banque reconnaît que son exploitation et ses activités l'exposent à des risques ESG. En 2023, nous avons d'abord publié un [Sommaire du Cadre de gestion des risques ESG](#), qui décrit comment la Banque tient compte des risques ESG dans ses processus de contrôle diligent et de prise de décisions.

Nous classons l'esclavage moderne parmi les *risques sociaux* (une composante des risques ESG), qui sont définis comme les risques d'éventuelles répercussions entraînant des conséquences néfastes, réelles ou perçues, sur les gens et les communautés. Parmi ces risques sociaux, notons : les droits de la personne (dont la traite des personnes et l'esclavage moderne); les droits des Autochtones; les normes du travail et les conditions de travail; la diversité, l'équité et l'inclusion; la santé et la sécurité de la population; le traitement des groupes défavorisés et vulnérables; le patrimoine et les biens culturels; et l'acquisition des terres ainsi que la réinstallation forcée. La gestion des risques ESG est intégrée aux structures de gouvernance et aux éléments de la gestion des autres types de risques. Pour en savoir plus sur la façon dont la Banque gère les risques ESG, voir la section à ce sujet aux pages 109 et 110 du [Rapport annuel 2024](#).

Déclaration sur les droits de la personne

La [Déclaration sur les droits de la personne](#) (la « Déclaration ») définit notre approche et notre engagement à l'égard du respect des droits de la personne sur la base du cadre établi par les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les « PDNU »). La Déclaration fait valoir notre engagement à respecter les droits de la personne, à titre de fournisseur de services financiers, de partenaire commercial et d'employeur dans les collectivités où nous exerçons nos activités. L'équipe Impact social de la Banque est chargée d'orienter la mise en œuvre de la Déclaration, de donner des formations aux membres du personnel sur la Déclaration et les engagements de la Banque en matière de droits de la personne, d'intégrer la Déclaration aux politiques, programmes, produits et services de la Banque, et de mettre à jour les informations relatives aux droits de la personne.

La Banque Scotia examine et améliore constamment ses processus, pratiques et engagements qui pourraient entraîner des répercussions sur les droits de la personne, conformément à la Déclaration. Celle-ci a été mise à jour pour la dernière fois en 2021, et le Comité de gouvernance du conseil d'administration devrait l'examiner en 2025.

Lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), lutte contre le financement du terrorisme (LCFT) et sanctions

Dans le cadre de gestion des risques de la Banque, qui comporte trois lignes de défense, le programme mondial de LCBA, de LCFT et de sanctions (le « programme de LCBA ») fait partie de la deuxième ligne de défense. Ce programme encadre la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les sanctions, assure du leadership, et fournit de l'expertise ainsi qu'un examen critique efficace à l'entreprise. La ou le chef de groupe, LCBA supervise le programme de LCBA, peut s'entretenir directement et régulièrement avec la haute direction ainsi que le conseil d'administration, et leur fournit régulièrement des rapports sur l'application et l'efficacité du programme.

Comme l'indique notre [Énoncé sur le programme de LCBA](#), nous ne permettons en aucun cas de fournir sciemment des services financiers, sous une forme ou une autre, aux clientes et clients dont l'argent est suspecté de provenir d'activités criminelles ou en violation avec les sanctions en place, ou dont l'argent est suspecté de servir à des fins illégales. Le programme de LCBA adopte une approche fondée sur le risque pour la surveillance des activités de notre clientèle, et les droits de la personne font partie de notre analyse des risques géographiques, dont les données sont utilisées dans notre évaluation des risques. Dans le cadre de la surveillance de notre clientèle, les activités potentiellement suspectes ou les opérations inhabituelles repérées font l'objet d'une enquête de notre Unité du renseignement financier (« URF »). Lorsqu'il y a motif raisonnable de soupçonner qu'une activité ou une opération est liée à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, l'URF signale l'activité en question aux autorités compétentes conformément aux lois applicables.

La Banque soutient des activités, notamment des partenariats public-privé du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (« CANAFE »), qui ont pour objectif de mettre fin aux opérations financières liées à la traite des personnes (« Projet Protect ») ainsi qu'à l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne (« Projet Shadow »), projets qu'elle a elle-même dirigés. Pour en savoir plus à ce sujet, merci de visiter le [site Web](#) du CANAFE.

Programme de lutte contre la corruption et les pots-de-vin (LCPV)

Le programme de lutte contre les pots-de-vin et la corruption (LCPV) de la Banque Scotia est strict et conçu pour respecter les normes éthiques les plus élevées, conformément à ses valeurs de bases. La Banque a adopté un ensemble complet de politiques, de procédures et de contrôles pour veiller au respect des exigences réglementaires et des pratiques exemplaires du secteur. Ces politiques, procédures et contrôles sont soutenus par une équipe dévouée de spécialistes de la conformité, qui encadrent la mise en œuvre et l'application du programme de LCPV, exigeant que l'ensemble des membres du personnel et des représentantes et représentants de l'organisation respectent les normes établies. Cette approche structurée de la gestion du risque témoigne des efforts en amont de la Banque Scotia pour prévenir, repérer et réduire les risques liés à la corruption et aux pots-de-vin. Bien que le programme de LCPV ne soit pas précisément conçu pour tenir compte des risques liés à l'esclavage moderne, nous croyons qu'il les atténue, dans la mesure où il est conçu pour réduire au minimum l'aveuglement volontaire, les pots-de-vin ou la falsification de documents.

Tiers et fournisseurs externes

L'équipe des Services d'approvisionnement mondiaux de la Banque Scotia est responsable de la *Politique d'approvisionnement mondiale* et des procédures afférentes, qui établissent les pratiques et les normes que suivent tous les membres du personnel qui effectuent des achats externes auprès de tiers.

La *Politique d'approvisionnement mondiale* ainsi que les procédures afférentes, de même que la *Politique sur la gestion mondiale du risque lié aux tiers* (la « politique sur la GMRT »), établissent les principes d'acquisition de biens et de services externes, d'une manière qui vise l'optimisation de la valeur et la réduction au minimum des risques, tout en assurant le maintien de normes éthiques élevées en matière de relations avec les fournisseurs.

Le programme de gestion mondiale du risque lié aux tiers (le « programme de GMRT ») de la Banque Scotia est régi par la politique sur la GMRT et la *Norme d'exploitation globale sur la gestion du risque lié au tiers*, lesquelles énoncent les normes et principes principaux à appliquer lorsque la Banque Scotia conclut une entente avec des tiers. Ceux-ci font régulièrement l'objet d'un contrôle sur la base des listes de sanctions économiques du Canada, de l'Organisation des Nations Unies et des États-Unis. Ce filtrage vise à réduire les risques de faire des affaires avec des tiers visés par des sanctions, notamment ceux qui ont commis de graves violations des droits de la personne. Le programme de GMRT évalue les risques inhérents à nos ententes avec des tiers, l'importance du produit ou du service pour nos activités et l'efficacité des contrôles des tiers pour atténuer le risque d'exploitation. Au besoin, nos expertes et experts internes prennent des mesures additionnelles de contrôle diligent et font des examens supplémentaires en fonction des risques repérés. Les membres du personnel qui prennent part à la gestion de contrats avec des tiers doivent suivre une formation sur la gestion du risque lié aux tiers.

Tous les deux ans, les Services d'approvisionnement mondiaux mettent à jour le [*Code d'éthique du fournisseur*](#) (le « Code du fournisseur ») pour qu'il reflète les priorités et les objectifs stratégiques de la Banque. Notre Code du fournisseur – qui s'applique à nos fournisseurs directs – a été mis à jour en 2023 et publié sur notre site Web le 1^{er} novembre 2023. Nous demandons aux fournisseurs de parcourir la dernière version du *Code d'éthique du fournisseur*, qui prévoit que les fournisseurs aient des politiques écrites ou des mécanismes de gouvernances ou de surveillance visant à garantir que leurs activités (et celles de leurs fournisseurs) respectent la loi, les valeurs de base de la Banque Scotia et les principes énoncés dans le Code du fournisseur, notamment : le principe 3 (« Pratiques de travail équitables »); le principe 4 (« Droits de la personne »); et le principe 6 (« Conditions d'emploi »). Quelques exceptions sont énoncées en note de bas de page⁵.

Politiques d'investissement responsable

L'investissement responsable se définit par une approche qui tient compte des facteurs ESG dans les décisions d'investissement pour appuyer la création de valeur à long terme. Les gestionnaires de placements de Scotia Gestion mondiale d'actifs (« SGMA ») sont des filiales en propriété exclusive de la Banque et comprennent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., JFL, MD et Scotia Administradora General de Fondos Chile S.A. Les gestionnaires susmentionnés ont adopté des politiques d'investissement durable et responsable (par exemple, la [*Politique d'investissement responsable de SGMA*](#)) ainsi que des politiques et procédures de vote par procuration.

Le [vote par procuration](#) est un élément important de nos pratiques exemplaires en matière de gestion des actifs de notre clientèle, et un élément essentiel de notre démarche de placement. Les lignes directrices officielles de SGMA en matière de vote par procuration veillent à ce que toutes les procurations, y compris celles concernant les questions ESG, notamment l'[esclavage moderne](#), soient prises en compte d'une manière qui est dans l'intérêt de nos fonds. Généralement, SGMA n'impose pas d'approche descendante à l'échelle de l'entreprise en ce qui concerne les votes par procuration; les propositions, qu'elles soient présentées par la direction ou les actionnaires, sont considérées et analysées au cas par cas.

DÉTECTION DES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE

Risques d'esclavage moderne dans les activités commerciales de la Banque

i) Effectif

Du fait de la nature de nos activités, notre effectif mondial est composé de personnes compétentes, qualifiées et expérimentées. Nous n'ignorons pas les risques d'esclavage moderne liés à nos activités dans des pays où, selon le rapport [*The Global Slavery Index 2023*](#), les formes modernes d'esclavage sont plus présentes. Au demeurant, compte tenu de notre effectif compétent et de nos politiques et procédures rigoureuses en matière de ressources humaines, nous considérons comme faible le risque global que notre effectif contribue à l'esclavage moderne ou soit en cause de celui-ci.

ii) Activités commerciales

La Banque pourrait être liée à des risques d'esclavage moderne dans le cadre de ses activités ou par l'intermédiaire de ses produits et services financiers. Le processus d'évaluation du risque lié aux nouvelles initiatives à l'échelle de l'entreprise aide à évaluer et à gérer les risques liés aux modifications nouvelles ou importantes apportées aux activités, aux produits, aux services ou aux technologies connexes de la Banque. Il couvre les risques financiers et non financiers, notamment ceux liés aux droits de la personne.

Le programme de conformité aux sanctions de la Banque exige que les clientes et clients nouveaux ou existants (ainsi que leurs parties associées⁶) fassent

⁵ Les opérations suivantes ne sont pas visées par la *Politique d'approvisionnement mondial* : les mises en contact de clientes et clients avec la Banque effectuées par des tiers; les projets de construction (sauf dans certains cas à l'échelle internationale); les activités de crédit-bail immobilier pour le compte de la Banque; les opérations de contreparties concernant a) nos propres activités de financement, de gestion de la liquidité et de couverture; b) la couverture des comptes de notre clientèle; et c) les opérations sur marchandises, les dons de bienfaisance et les parrainages non récurrents.

⁶ Les parties associées sont toutes les parties autres que les clientes et clients qui ont le contrôle ou la responsabilité des activités dans le compte des clients, qui y ont accès ou qui en profitent, comme les propriétaires bénéficiaires ultimes, les membres du conseil d'administration et les garants.

L'objet d'un contrôle sur la base des listes de sanctions économiques du Canada, des États-Unis, de l'Organisation des Nations Unies. Une telle vérification doit aussi être faite dans les pays où la Banque a une succursale, une agence, une filiale ou un bureau de représentation, et ce, sur la base de toute autre liste liée aux sanctions mises en œuvre dans ces pays. Les listes de sanctions peuvent viser des personnes ou des entités reconnues coupables de graves violations des droits de la personne, par exemple, en participant à des activités d'esclavage moderne.

iii) Gestion mondiale d'actifs

Nous n'ignorons pas que certains secteurs de nos portefeuilles d'investissement pourraient poser un risque d'esclavage moderne plus important, notamment dans l'agriculture (huile de palme, bétail, coton, pêche, tabac, canne à sucre), les usines de conditionnement des viandes, la construction, l'hospitalité, le commerce de détail, le secteur du vêtement, le secteur minier, et les secteurs manufacturiers. Selon *The Global Slavery Index 2023*, certains territoires, secteurs et produits comportent des risques d'esclavage moderne. Les gestionnaires d'actifs de la Banque Scotia préfèrent un engagement constructif avec les entreprises sur les enjeux et le soutien des améliorations comportementales, plutôt que l'exclusion de territoires ou de secteurs entiers des portefeuilles d'investissement, à moins que ces exclusions fassent partie des objectifs de placement ou de la stratégie du fonds.

L'approche des gestionnaires d'actifs de la Banque Scotia consiste à influencer les entités détenues, par l'entremise de la direction ou de votes par procuration, de manière à promouvoir les améliorations dans la gestion des affaires sur les principaux enjeux nécessitant le vote des actionnaires dans l'intérêt des fonds.

Risques d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement

Les risques les plus importants d'esclavage pourraient être présents dans les derniers maillons de la chaîne d'approvisionnement de certaines catégories de produits : matériel informatique et autre équipement de bureau, mobilier, uniformes, marchandise, cadeaux promotionnels et articles consommables. Un risque d'esclavage moderne pourrait aussi exister dans l'approvisionnement de services auprès de fournisseurs et prestataires de services professionnels externes : nettoyage, entretien des propriétés et des installations, services d'agents de sécurité, services alimentaires, services de transport, services de messagerie, hébergement (hôtels) et centres de contact. Le risque dans ces secteurs est accru dans les pays plus vulnérables à l'esclavage moderne et où il est plus présent, selon *The Global Slavery Index 2023*.

En 2024, nous avons eu recours à plusieurs méthodes pour le repérage du risque d'esclavage moderne lié à un sous-ensemble de nos fournisseurs directs : à l'étape de la soumission, nous avons posé des questions à ce sujet dans la demande de proposition; à l'étape de l'évaluation du risque, nous avons eu recours à des questionnaires de contrôle diligent; et, à l'étape de la gestion des fournisseurs, nous avons utilisé une plateforme externe pour la surveillance en continu des risques liés aux principaux facteurs ESG (dont les droits de la personne, la chaîne d'approvisionnement et la sécurité au travail).

MESURES POUR ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE (NOTAMMENT LE CONTRÔLE DILIGENT)

Mesures dans le cadre des activités de la Banque

i) Recrutement, formation et rémunération du personnel

Nous respectons, à tous égards importants, les lois applicables dans nos territoires d'activité. Les nouveaux membres du personnel ainsi que les travailleuses et travailleurs temporaires sont soumis à des vérifications en fonction des normes d'emploi, des lois et des réglementations pertinentes des territoires concernés. Nos spécialistes des ressources humaines évaluent régulièrement nos cadres de rémunération et d'avantages pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux obligations légales des pays où nous exerçons nos activités.

L'équipe des avantages sociaux mondiaux collabore avec les équipes de Ressources humaines locales et des consultants externes pour comprendre les renseignements pertinents sur les marchés où nous sommes présents. Nous avons mis en place des processus de gouvernance et d'approbation pour nos programmes d'avantages sociaux afin de nous assurer que nos parties prenantes des Affaires juridiques et des Ressources humaines comparent nos politiques de façon périodique aux exigences légales.

Les droits de la personne font partie intégrante de notre programme mondial de formation obligatoire. Pendant l'exercice 2024, environ 90 000 membres du personnel ont collectivement suivi plus de 201 800 heures de formation sur le *Code d'éthique*, la culture de gestion du risque, le risque d'exploitation, la lutte contre les pots-de-vin, la lutte contre la corruption, la LCBA, la promotion de la diversité, de l'inclusion et de l'appartenance, et la santé et sécurité. En plus des formations obligatoires, le personnel a eu accès à d'autres ressources d'apprentissage optionnelles en lien avec l'esclavage moderne.

ii) Clientèle

Depuis 2006, la Banque est signataire du cadre de gestion des risques des *Principes de l'Équateur*, un cadre reconnu à l'international qui aide les institutions financières à repérer, évaluer et gérer les risques liés aux enjeux environnementaux et sociaux, y compris les risques liés aux droits de la personne en cas de financement de projets admissibles. L'application des Principes de l'Équateur par la Banque est résumée annuellement dans son *Rapport sur l'application des Principes de l'Équateur*.

En 2024, la Banque a enrichi son guide sur le contrôle diligent des questions environnementales et sociales pour les Services bancaires aux grandes entreprises afin de tenir compte des enjeux liés aux droits de la personne, notamment en ce qui concerne l'esclavage moderne dans les secteurs à risque élevé.

iii) Gestion mondiale d'actifs

Dans ses segments de gestion d'actifs, la Banque Scotia s'engage à investir et à considérer de façon responsable les facteurs ESG, lorsqu'importants, notamment l'esclavage moderne, dans ses décisions d'investissement. Les facteurs ESG ne déterminent pas les positions d'un portefeuille, sauf si un fonds

intègre ces facteurs dans ses objectifs de placement ou dans ses stratégies de placement principales (par exemple, s'il s'agit d'un fonds ESG). Les fonds gérés passivement (comme les fonds indiciels) qui ne sont pas des fonds ESG ne tiennent pas compte de ces facteurs, sauf en ce qui concerne le vote par procuration, lorsque cela est dans l'intérêt des fonds.

Les solutions d'investissements ESG et responsables sont disponibles pour les équipes-conseils en gestion de patrimoine et la clientèle qui souhaitent les inclure, à leur discrétion, dans les portefeuilles d'investissement. La prise en compte des facteurs ESG lors des processus d'analyse d'investissement, de recherche et de prise de décision facilite la gestion ainsi que la réduction des risques et offre de la valeur à long terme à la clientèle. SGMA (qui comprend Gestion d'actifs 1832 S.E.C.) et ses sociétés affiliées (JFL, MD et Scotia Administradora General de Fondos Chile S.A.) sont signataires des [Principes pour l'investissement responsable](#) appuyés par l'Organisation des Nations Unies. Dans le cadre de l'approche complète de la Banque pour l'évaluation des facteurs ESG dans les pratiques d'investissement, ces signataires ont intégré les Principes pour l'investissement responsable dans les politiques d'investissement responsable de leurs segments de gestion d'actifs.

SGMA publie annuellement un [Rapport sur la gérance et l'investissement responsable](#) décrivant comment les facteurs ESG sont pris en compte dans ses activités. JFL publie aussi un [Rapport d'investissement durable](#) annuel sur le même sujet.

iv) Droits de la personne

La Banque Scotia procède à une évaluation axée sur les droits de la personne tous les quatre ans; la prochaine aura lieu en 2025. Durant cette évaluation, elle fait appel à un tiers qui cartographie, analyse et classe par ordre de priorité les effets potentiels et réels, y compris l'esclavage moderne, de ses activités et relations d'affaires sur les droits de la personne, en fonction de critères énoncés dans les PDNU. Il en résulte une liste des enjeux prioritaires à surveiller et à gérer. Pour voir la liste des principaux facteurs d'incidence et nos approches de gestion correspondantes, veuillez consulter notre [site Web](#).

En 2024, nous avons poursuivi la mise en œuvre de plans d'action s'inscrivant dans notre stratégie en matière de droits de la personne. Dans le cadre de notre plan d'action en lien avec l'amélioration de l'accès du public aux voies de recours, nous avons mené à terme un projet d'analyse de données pour mieux comprendre le volume et la nature des préoccupations et des allégations relatives aux droits de la personne dont nous font part les parties prenantes qui ne sont ni des membres du personnel, ni des clientes et clients. Nous avons aussi entamé une collaboration avec des parties prenantes internes et externes pour évaluer les processus de plaintes internes en place, sur la base des critères d'efficacité des PDNU, dans le but d'améliorer leur conformité à ceux-ci.

Nous ne relâchons pas nos efforts et reconnaissions qu'il est toujours possible d'améliorer nos processus et contrôles. Pour en savoir plus sur la façon dont nous mettons en œuvre nos engagements en matière de droits de la personne dans notre chaîne de valeur, veuillez lire notre [Déclaration sur les droits de la personne](#).

Mesures au sein de notre chaîne d'approvisionnement

Le programme de GRT détermine la rigueur ainsi que la fréquence des évaluations initiale et continue liées aux tiers de la Banque. Ces évaluations comprennent des contrôles, des activités de surveillance et des processus de gouvernance conçus pour que les niveaux de risque associés aux fournisseurs tiers respectent l'appétence au risque de la Banque. Le contrôle diligent comprend des exigences comme la confirmation des fournisseurs qu'ils se conforment aux lois et règlements applicables.

La *Politique d'approvisionnement mondiale* établit les pratiques et les normes d'approvisionnement, qui tiennent compte des facteurs ESG, requises lors de la sélection de fournisseurs directs⁵. Les fournisseurs invités par les Services d'approvisionnement mondiaux de la Banque à participer à une demande formelle de propositions doivent parcourir le Code du fournisseur, qui aborde l'esclavage moderne, et attester leur conformité à celui-ci (tel qu'il est décrit à la section « Tiers et fournisseurs externes » plus haut). Nous évaluons chaque réponse aux demandes de propositions sur la base d'un ensemble de critères quantitatifs et qualitatifs, qui comprennent les facteurs ESG (s'il y a lieu). Notre processus de contrôle diligent des tiers, qui s'applique aux fournisseurs, est aussi décrit à la section « Tiers et fournisseurs externes ».

Sauf dans les cas susmentionnés et pour les opérations faisant l'objet d'une exception⁵, nous demandons aux fournisseurs d'attester leur conformité au Code du fournisseur. Celui-ci prévoit que les fournisseurs sont tenus d'avoir des politiques écrites et des mécanismes de gouvernance ou de surveillance en place pour veiller à ce que leurs activités ainsi que celles de leurs fournisseurs respectent la loi et se conforment au principe de « Pratiques de travail équitables » de la Banque Scotia (qui établit notre « tolérance zéro en matière d'exploitation des enfants, de travail forcé, d'esclavage ou de traite des personnes, conformément notamment aux lois régissant la rémunération et les conditions d'emploi »).

MESURES CORRECTIVES

Notre [Politique sur le signalement](#), dont l'application est globale, décrit la façon dont le mécanisme de signalement fonctionne et comment les parties prenantes, notamment les employées et les employés, peuvent l'utiliser pour signaler un problème. La *Politique sur le signalement*, en tant que composante du programme plus vaste de signalement, permet aux parties prenantes de signaler des problèmes de façon anonyme (s'ils le souhaitent) et confidentielle. Par ailleurs, elle encadre la réception et l'évaluation des problèmes signalés ainsi que la façon de mener des enquêtes et d'apporter des mesures correctives, surtout lorsqu'il est question d'actes répréhensibles, dans le cadre du programme de signalement. Les représailles envers une personne ayant effectué un signalement ne sont pas tolérées.

La Banque a aussi mis en place un mécanisme qui, par l'intermédiaire d'un tiers indépendant, permet aux membres du personnel de garder l'anonymat pour signaler un problème en toute confidentialité. Une ligne directe et un site Web ([Scotiabank.EthicsPoint.com](#)) sont accessibles en tout temps, dans tous les pays où la Banque est présente. Afin d'assurer l'accessibilité à toutes les parties prenantes, il est possible d'effectuer un signalement en ligne en français, en anglais et en espagnol. Par téléphone, les appelantes et appelants peuvent signaler un problème dans plus de 20 langues, dont le français, l'anglais et l'espagnol.

Le mécanisme de signalement de la Banque est aussi accessible aux parties externes et internes sur notre site Web d'entreprise, à la page du Code du fournisseur.

En 2024, les enquêtes sur des préoccupations signalées par l'intermédiaire du mécanisme et de la Sécurité interne n'ont permis de tirer aucune conclusion fondée sur l'esclavage moderne.

Il n'y a rien à signaler quant aux mesures correctives prises au cours de la période de référence pour remédier : i) à des recours au travail forcé ou au travail des enfants; ou ii) aux pertes de revenu des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre des activités et dans la chaîne d'approvisionnement de la Banque.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Le conseil d'administration examine et approuve les principales déclarations en matière de droits de la personne et est tenu au courant des projets clés. La ou le chef de la durabilité et de l'impact social supervise la stratégie mondiale en matière de droits de la personne, qui est dirigée par l'équipe Impact social. Celle-ci collabore avec d'autres équipes, à l'échelle de l'entreprise, dont les cadres supérieurs sont responsables de l'intégration des droits de la personne dans leurs mandats respectifs.

Nous mesurons l'efficacité de nos actions pour faire état, d'année en année, des progrès en ce qui concerne notre capacité à traiter les risques dans nos activités opérationnelles, nos activités commerciales et notre chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons à améliorer nos efforts à cet effet.

Exemples d'activités visant à mesurer l'efficacité de nos actions :

- Détection des problèmes nouveaux et émergents grâce à la mobilisation de parties prenantes et d'experts internes et externes.
- Poursuite du partage des pratiques d'excellence, des défis et des leçons sur l'évaluation et le traitement des risques d'esclavage moderne avec les membres du groupe de travail sur les droits de la personne de l'organisme Business for Social Responsibility (« BSR ») et du Mekong Club (voir « Autres renseignements pertinents : statut de membre »).
- Surveillance en continu de nos mécanismes de signalement et des rapports liés à l'esclavage moderne.

PROCESSUS DE CONSULTATION

Les fonctions d'entreprise et secteurs d'activité suivants de la Banque Scotia étaient représentés dans le groupe de travail consulté lors de l'élaboration du Rapport : Affaires juridiques, Conformité, Communications, Développement durable mondial, Impact social, Services d'approvisionnement mondiaux, Services bancaires et marchés mondiaux, LCBA, LCFT et Sanctions, Bureau d'appel des plaintes des clients, Gestion du risque lié aux tiers, Sécurité interne, Gestion de patrimoine mondiale, Ressources humaines mondiales, Contrôles internes et Gestion des risques ESG. Plusieurs ont des mandats de portée mondiale, ce qui comprend les filiales auxquelles le présent rapport s'applique. Par conséquent, ces intervenants internes ont formulé leurs observations en ce qui concerne la Banque et ses filiales en propriété exclusive ou sous son contrôle exclusif.

AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS : STATUT DE MEMBRE

La Banque Scotia est membre de l'organisme BSR depuis 2015 et prend part à son groupe de travail sur les droits de la personne. La Banque profite de son statut de membre pour avoir accès aux recommandations, à l'expertise et aux conseils stratégiques d'experts et d'experts des questions ESG sur des sujets comme l'esclavage moderne et les droits de la personne.

En 2022, la Banque Scotia s'est jointe au Mekong Club et, en tant que membre de cet organisme, elle a reçu des consultations et des ressources externes pour l'aider dans ses engagements visant à détecter, contrer et atténuer les risques d'esclavage moderne dans ses activités commerciales et d'exploitation.

La Banque s'est aussi jointe au Pacte mondial de l'ONU. En 2024, deux représentants de la Banque ont suivi le programme d'accélération des droits de la personne destinés aux entreprises du Pacte mondial de l'ONU afin de mettre en œuvre le plan d'action pour le contrôle diligent en matière de droits de la personne lors des demandes de crédit, un sujet mentionné à la [page 6 de notre Déclaration sur l'esclavage moderne 2023](#).

PROGRÈS CONTINU

Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de la personne dans toutes les facettes de nos activités, et nous continuerons de détecter, de contrer et d'atténuer les risques d'esclavage moderne dans toutes nos activités. Pour toute question ou tout commentaire, écrivez-nous à sustainability@scotiabank.com.

ATTESTATION, APPROBATION ET SIGNATURE

Le Rapport a été approuvé par le conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse et, en vertu du sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada), est fourni à l'égard des entités déclarantes canadiennes ci-dessous, à titre de rapport conjoint, pour la période de référence. Le Rapport a été approuvé par le conseil d'administration le 28 janvier 2025.

Conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada), en particulier son article 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le Rapport pour : La Banque de Nouvelle-Écosse, Placements Scotia Inc., Société hypothécaire Scotia, Avantage Concessionnaire de la Banque Scotia Inc., Jarislowsky, Fraser Limitée, Banque Tangerine, Gestion d'actifs 1832 S.E.C., Roynat inc., Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, Scotia Capitaux Inc., Gestion financière MD inc. et Gestion MD Limitée (les « entités déclarantes canadiennes »).

À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le Rapport sont véridiques, exacts et exhaustifs à tous égards importants pour l'application de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada) et pour la période de référence susmentionnée.

« J'ai le pouvoir de lier La Banque de Nouvelle-Écosse. »

Scott Thomson
Président et chef de la direction
21 janvier 2025

ANNEXE

Législation	Renseignements applicables
<i>Modern Slavery Act 2015</i> du Royaume-Uni	<p>La Banque de Nouvelle-Écosse a une succursale à Londres.</p> <p>La succursale de Londres de la Banque Scotia est située à l'adresse suivante : 201 Bishopsgate, 6th Floor, London EC2M 3NS. La succursale de Londres comptait 328 employées et employés en date du 31 octobre 2024. Elle commercialise et vend toute une gamme de produits bancaires destinés aux moyennes et grandes entreprises, aux banques, aux entités publiques, aux organisations supranationales et aux gestionnaires d'actifs. Elle tire ses revenus de tout un éventail de services bancaires aux grandes entreprises, de services de banque d'investissement et de produits liés aux marchés des capitaux.</p> <p>Les activités de la Banque Scotia au Royaume-Uni sont réparties dans les secteurs d'activité suivants : Services bancaires aux grandes entreprises et Services bancaires d'investissement, Transactions bancaires mondiales, Trésorerie du Groupe, Marchés des capitaux (Titres à revenu fixe, Opérations de change et Titres de capitaux propres).</p>
<i>Modern Slavery Act 2018</i> d'Australie	<p>La Banque de Nouvelle-Écosse exerce ses activités en Australie, à sa succursale de Sydney, à titre d'entreprise étrangère enregistrée (ARBN 133 513 827) et d'institution de dépôt par l'APRA (Australian Prudential Regulation Authority) avec le statut de banque étrangère. Elle est également titulaire d'un permis de la Australian Financial Services License (AFSL 483575) (« succursale de Sydney »). Elle est la seule entité déclarante en Australie.</p> <p>La succursale de Sydney de la Banque Scotia est située à l'adresse suivante : Suite 2, Level 44 Governor Phillip Tower 1 Farrer Place Sydney NSW 2000. Elle compte 13 employés à temps plein, qui remplissent les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services aux grandes entreprises • Marchés des capitaux d'emprunt • Trésorerie • Fonctions de soutien : administration, exploitation, affaires financières, gestion du risque et conformité. <p>La succursale de Sydney commercialise et vend toute une gamme de produits bancaires destinés aux moyennes et grandes entreprises, aux banques, aux entités publiques, aux organisations supranationales et aux gestionnaires d'actifs. Elle tire ses revenus de tout un éventail de services bancaires aux grandes entreprises, de services de banque d'investissement et de produits liés aux marchés des capitaux. Les activités de la succursale de Sydney sont réparties dans les secteurs suivants : Services bancaires aux grandes entreprises, Marchés des capitaux mondiaux et Trésorerie du Groupe.</p>
<i>Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement</i>	<p>Les bureaux de la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse sont situés au Canada, au 40 Temperance Street, Toronto (Ontario). La Banque de Nouvelle-Écosse compte environ 90 000 employées et employés, et possède un actif d'environ 1,4 billion de dollars canadiens (en date du 31 octobre 2024). Les actions de La Banque de Nouvelle-Écosse sont cotées en bourse à Toronto (TSX : BNS) et à New York (NYSE : BNS).</p>